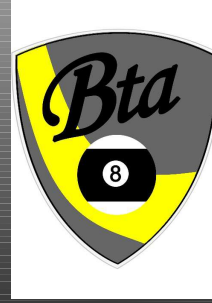


ROULEMABILLE

L'actualité du B.T.A. à l'intention de ses membres et sympathisants



N°12 – Octobre 2017

Assemblée générale

La traditionnelle Assemblée Générale annuelle a eu lieu le 21 septembre dernier sous la présidence de Michel HENRY et en présence d'une assistance très nombreuse. Les comptes et les rapports ont été adoptés à l'unanimité et Daniel, en sa qualité de secrétaire, a rédigé un compte-rendu très détaillé de cette réunion dont on peut prendre connaissance au club. L'association se porte bien grâce à la fidélité et à l'implication de ses membres et Michel n'a pas manqué de les en remercier. La réunion s'est terminée autour du pot de l'amitié et les discussions allaient bon train au sujet des performances que chacun se promet de réaliser au cours de la saison ! Bonne chance à tous !

S'inscrire aux compétitions

Certaines compétitions ont déjà démarré, d'autres non. Si vous souhaitez participer à une compétition il est encore temps de vous inscrire auprès de Georges qui, en sa qualité de responsable sportif au sein du club, fera les démarches nécessaires pour que votre souhait soit exhaussé !



Présenter un certificat médical



Le billard est une discipline sportive et, comme pour toute discipline sportive il faut être reconnu apte à l'exercer. C'est pourquoi chaque compétiteur doit disposer d'un certificat médical d'aptitude qu'il pourra obtenir auprès de son médecin traitant à l'occasion d'une prochaine visite. Ce certificat est valable 3 ans.

Arbitrer les rencontres

Chacun le sait: l'arbitrage est indispensable au bon déroulement d'une compétition. Or, si certaines compétitions regorgent de joueurs... les arbitres sont assez rares. C'est pourquoi Jacques et Georges renouvelleront cette année la formation qu'ils avaient animée la saison dernière. De plus ils feront passer à ceux qui le souhaitent le diplôme officiel leur permettant d'être officiellement reconnu en tant qu'arbitre.

Le club compte sur vous... Ne le décevez pas !

Porter la tenue réglementaire

Les nouvelles dispositions instaurées par la Fédération en ce qui concerne la tenue sportive réglementaire avaient été annoncées dès l'an dernier. Si une certaine tolérance avait été accordée pour la saison 2016-2017, la Fédération a demandé à ce quelles soient dorénavant strictement appliquées.

Donc... Terminé la chemise et le petit gilet. Dorénavant ce sera le polo aux couleurs du club et le pantalon, les chaussettes et les chaussures noirs sans fioritures ! Attention des consignes ont été données aux directeurs de jeu pour qu'ils fassent respecter rigoureusement ces règles.

Des polos conformes à cette réglementation sont disponibles au club.



Rappel des dispositions principales

- polo de couleur unie ou bicolore (les motifs bariolés sont interdits). Il doit être rentré dans le pantalon, sauf dérogation accordée exclusivement par le directeur de jeu. Les manches longues peuvent être retroussées avec soin ;
- pantalon de ville (sans clou, sans rivet) de couleur noire (les poches apparentes latérales et frontales sont interdites) ;
- chaussettes noires ;
- chaussures fermées de teinte unie noire (y compris la semelle), aucun marquage ou logo n'est permis s'il est de couleur différente de la chaussure ;
- l'écusson du club et/ou des armoiries de la ville est brodé ou floqué. Il doit être placé sur la poitrine à gauche, côté cœur. Les prénom et nom du joueur peuvent apparaître à droite. L'inscription dans le dos du nom de la ville du club du joueur est autorisée ;
- dans le cas d'une compétition par équipes, la tenue sportive doit être identique pour tous les joueurs de l'équipe ;
- Le directeur de jeu peut refuser la participation à la compétition d'un joueur dont la tenue n'est pas conforme aux dispositions ci-dessus

On n'oubliera pas de souhaiter un

Bon Anniversaire à...

Christian MAYER	le 23 Octobre
Katy MAHU	le 28 Octobre
François THIEBAULT	le 30 Octobre
Jacques MOUGEOLLE	le 31 Octobre
Didier VALEYRE	le 1 Novembre
Jean-Louis FOISSEY	le 10 Novembre
Jean-Baptiste NOBLE	le 12 Novembre